



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 8037

Texte de la question

M Rene Beaumont rappelle a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, que l'administration fiscale a mis en place un systeme de paiement de la TVA par obligations cautionnees, systeme toujours en vigueur. En accord avec l'administration qui fixait l'encours, les billets a ordre etaient cautionnees par une banque. Ce systeme avait l'avantage, pour les entreprises, de differer de trois mois le paiement de la TVA, le taux etait de 12,50 p 100 alors que les banques pratiquaient un taux de 14 p 100 a 16 p 100. Aujourd'hui, alors que l'inflation est de l'ordre d'environ 3 p 100, que les banques accordent des taux de 6 a 11 p 100, celui des obligations reste inchange, toujours a 12,50 p 100. Il lui demande que des dispositions soient prises afin que ce systeme de paiement reste competitif face au systeme bancaire, de telle sorte qu'il contribue a diminuer les charges des entreprises.

Texte de la réponse

Reponse. - Les obligations cautionnees constituent une procedure de paiement de la TVA et des droits de douane. Moyennant la caution d'un etablissement de credit, les entreprises debitrices de droits peuvent obtenir de la part du Tresor un delai de paiement de deux a quatre mois. Le taux d'interet des obligations cautionnees a ete fixe par un arrete du 16 juillet 1982 (proroge le 25 fevrier 1983) a 12,5 p 100 s'agissant de TVA et a 14,5 p 100 s'agissant des droits de douane. Afin d'inciter les entreprises a recourir en priorite aux mecanismes ordinaires de financement offerts par le systeme bancaire et de reduire la creation monetaire qui resulte pour le Tresor de cette forme de credit a court terme aux entreprises, le Gouvernement n'envisage pas de modifier ce taux. Les entreprises pouvant en effet obtenir aujourd'hui sans difficulte des banques les concours dont elles ont besoin, il n'apparait pas que cette politique soit prejudiciable aux entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont Ren](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8037

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 203